



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 27 novembre 2018

Préavis N° 12/2018 concernant le
budget 2019

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 26 novembre 2018 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 12/2018,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité et 1 abstention, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter le budget 2019 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 34'526'660.00
Recettes	<u>CHF 33'812'420.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF 714'240.00</u>

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 26 novembre 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jacques Reymond

La secrétaire


Séverine Rotondo